

**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation de la Fête des Voisins
Avenue Mellerio**

La Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

AFFICHÉ
LE 23.04.2026.

VU :

- La loi du 2 mars 1982 modifiée,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2, L. 2212 -5, L. 2213-1 à L. 2213-6,
- Le Code de la Route, notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8 et R. 411-25 et R. 417-1 à R. 417-13, ainsi que les décrets subséquents,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 et 56 à 64-10 du Livre I - 4ème partie,
- La demande émise le 12 avril 2026 par
Avenue Mellerio – 77330 Ozoir-la-Ferrière, en vue d'organiser une fête des voisins le vendredi 29 mai 2026, sur ladite avenue, dans sa partie comprise entre le n°26 et l'avenue du Général Leclerc,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du vendredi 29 mai 2026 à 15 h 00 au samedi 30 mai 2026 à 01 h 00, la circulation et le stationnement, considérés comme gênant la circulation, ne seront pas autorisés sous peine d'enlèvement au droit de la fête organisée par les riverains sur l'avenue Mellerio, dans sa partie comprise entre le n°26 et l'avenue du Général Leclerc. A l'exception des véhicules des services publics, de sécurité et de secours.

ARTICLE 2 : La matérialisation et la signalisation seront effectuées sous le contrôle des Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant sa publication et devra être affiché au moins 48h à l'avance sur les lieux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
la Police Municipale,
le Demandeur,

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 21 avril 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT

